



INSTITUT DE FORMATION DEMOCRATIA **au service des élus**

Agréé par le Ministère de l'Intérieur depuis le 7 juin 2019



Bienvenue chez DEMOCRATIA

Le rôle d'élu est lourd de responsabilité et nécessite une véritable expertise sur de nombreux sujets techniques : les finances publiques, le plan d'urbanisme local, la communication, la direction des équipes ... La formation doit donc être au cœur de l'engagement public des élus et de ceux qui aspirent à l'être. Elle permet à chaque citoyen qui accède aux responsabilités d'être en capacité de comprendre les rouages de nos institutions et de saisir la pleine mesure de son mandat.

C'est aussi un devoir : une formation doit obligatoirement être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Fort de l'expérience des élus qui composent son conseil d'administration, parlementaires et élus locaux, Democratia propose un large programme de formation. Nos formations mêlent des interventions de professionnels et des témoignages d'élus et peuvent être organisées partout dans les territoires, au plus près de vos réalités locales.

Olivier HENNO, Président de l'institut Democratia,
Sénateur - Conseiller départemental du Nord



VOUS ÊTES ÉLU(E) LOCAL(E) ? FORMEZ-VOUS !

Vous disposez du droit à la formation adapté à vos fonctions et financé par le budget de votre collectivité.

Vous avez un besoin ? Exprimez le nous et nous répondrons à votre attente « la responsabilité pénale de l'élu, les politiques sectorielles – santé, culture, par exemple, les droits et devoirs de l'opposition etc ... »

Nos formations

Des formations adaptées et sur mesure, répondant à la demande en tous domaines, avec en cœur de propositions :



Marchés publics

- Code des marchés publics, délégation de service public, concessions et marchés publics

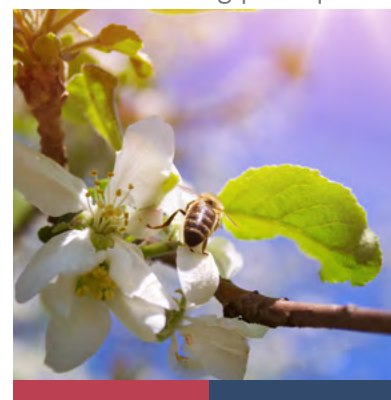
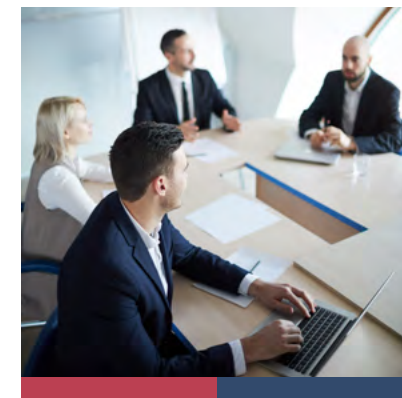
Finances

- Le budget régional
- Budget et fiscalité des collectivités territoriales
- L'analyse financière du budget des collectivités
- La mise en place des E.P.C.I. à fiscalité propre
- Le budget municipal



Communication

- Gérer sa communication numérique (internet, réseaux sociaux)
- Les codes de communication publique
- S'exprimer pour mieux convaincre
- Média training
- La prise de parole en public
- Le marketing politique



Développement durable

- Développement durable et collectivités territoriales
- Collectivités et transition énergétique
- Les plans climat énergie territoriaux
- La croissance verte
- Le maire et la gestion de l'énergie
- Bio diversité et territoire

Développement personnel

- La gestion de crise
- Gérer son stress pour gagner en efficacité
- Conduire des réunions efficaces
- Négocier et convaincre
- S'affirmer dans ses relations professionnels



“ Une formation adaptée à vos fonctions financée par le budget de votre collectivité.





Gestion des collectivités

- Comment rendre son équipe plus efficace
- Les styles sociaux
- L'ingénierie de projets
- La réforme des collectivités (Lois NOTRe et MAPTAM)
- Urbanisme, règlements et procédures
- La démocratie participative
- La restauration collective : concilier circuits courts, bio, qualité nutritionnelle et contraintes financières
- Les outils de gestion des services publics locaux (entreprise publique locale, régie, délégation de service public)
- La Métropole du Grand Paris
- Les « normes » (simplification, évaluation et impact financier)
- La e-administration
- Le maire et la gestion des agents
- La gestion de la voirie
- Intercommunalités et mutualisation des services
- Le budget du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)



L'Europe

- Politique de cohésion européenne
- Les financements de l'Union Européenne
- Fonds européens et collectivités locales



Prévention des risques

- Le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- La mise en place d'une police municipale

Autres formations

- La responsabilité pénale des élus
- Le bilan à mi-mandat
- Le financement de la vie politique et des campagnes électorales
- Droits et devoirs du conseiller municipal d'opposition
- Culture et politiques publiques



Un Conseil d'Administration composé d'élu(e)s



Olivier HENNO
Président,
Sénateur
du Nord,
Conseiller
départemental



Sophie AUCONIE
Députée
d'Indre et
Loire



Philippe LAURENT
Maire de Sceaux,
Conseiller régional
Ile-de-France,
Secrétaire général
de l'AMF



Françoise GATÉL
Sénatrice
d'Ille et
Vilaine



Olivier RICHEFOU
Président
du Conseil
départemental
de Mayenne



Laurent LAFON
Sénateur du
Val de Marne



Joseph FRANCIS
Conseiller
régional
Occitanie



Annick BILLON
Sénatrice de
Vendée



Thierry PROCIDA
Conseiller
départemental
du Gard



Claude RIBOULET
Président
du Conseil
départemental
de l'Allier



Josy CHAMBON
Conseillère
régionale
PACA,
Maire-adjointe
de Toulon



Bertrand COQUARD
Trésorier, Conseiller
départemental des
Yvelines, Maire-
adjoint de Cluses
sous Bois



Christophe GEOURJON
Conseiller
métropolitain
Lyon



Brigitte FOURÉ
Maire
d'Amiens, Vice
Présidente
Région Hauts
de France



Bruno DRAPRON
Maire de Saintes,
Conseiller
régional
Nouvelle
Aquitaine



Florent MONTILLOT
Conseiller
régional Centre
Val de Loire,
Maire-adjoint
Orléans



Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère
départementale
Savoie,
Maire-adjointe
Chambery



Jean-François VIGIER
Maire de Bures
sur Yvette,
Conseiller
régional Ile-de-
France



Votre droit à la formation

Depuis 1992, les élus locaux disposent d'un droit reconnu pour **se former** (lois du 3 février 1992, du 27 février 2002 et du 30 mars 2015). Il s'agit d'une **dépense obligatoire** pour les collectivités territoriales.

Tous les élus, qu'ils soient conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers territoriaux, conseillers municipaux, maires ou maires adjoints ou conseillers communautaires, qu'ils appartiennent à la majorité ou à la minorité, **bénéficient du même droit**.

Sont pris en charge outre les frais de la formation, les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration.

L'élu peut choisir l'institut de formation à condition que celui-ci ait reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur.

Pour participer aux formations de l'institut DÉMOCRATIA, l'élu adresse au service le bulletin d'inscription. L'inscription est obligatoire.

Après réception du bulletin d'inscription, le stagiaire reçoit une convention de formation qu'il s'engage à retourner dûment signée et cachetée par sa collectivité à DÉMOCRATIA.

Demande de renseignements

Apprenez-en plus sur nos formations et formateurs sur notre site interne. Vous y trouverez un formulaire pour nous adresser vos demandes.

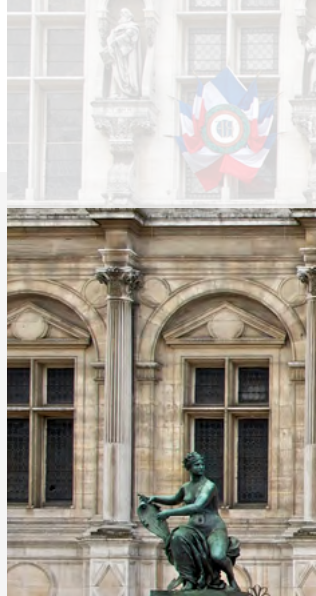


Nous sommes également disponibles pour répondre à vos questions :

01 78 90 25 24

contact@institut-democratia.fr





Les formations des élus et de celles et ceux qui aspirent à l'être

Pour être au plus près des territoires nous faisons le choix de formations décentralisées, pouvant faciliter la participation des acteurs locaux, grands témoins de la vie des collectivités.

Nos formateurs

Sont des femmes et des hommes d'expérience, au parcours professionnel dense et reconnu, leur conférant la compétence d'assurer des formations d'excellence.

Nos tarifs, par journée

Communes de – de 3500 habitants : 250 euros

Communes de – de 10000 habitants : 400 euros

Communes de + de 10000 habitants : 600 euros

Conseillers départementaux ou régionaux : 800 euros



Dominique MOYSE

Directeur de l'institut
Démocratia,
Conseiller régional des
Hauts-de-France,
Maire de Condé-en-Brie
(Aisne)

d.moyse@institut-democratia.fr



Contact

22bis, rue des Volontaires,
75015 Paris
01 78 90 25 24
contact@institut-democratia.fr

www.institut-democratia.fr →